

## Service Prévention et Action Sociale

Pour toute demande d'information générale  
N° unique CRPCEN / CSN - Comité Mixte :  
■ Tél. 01 44 90 20 12

Pour toute information sur les demandes en cours,  
Centre de la Relation Clients de la CRPCEN :

■ Tél. 01 44 90 13 33  
■ Fax 01 44 90 20 15

■ Via [votre espace sécurisé](#) accessible  
sur notre site internet [www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr)

## QUESTIONNAIRE D'APPRÉCIATION DU DROIT

À REMPLIR PAR UN MÉDECIN OU UN ASSISTANT  
SOCIAL OU UN COORDONNATEUR DÉPARTEMENTAL



*Dans le cadre d'une demande d'aide-ménagère, d'un renouvellement d'aide-ménagère  
et d'une aide de retour après hospitalisation, ce questionnaire est nécessaire, il doit être joint à votre dossier.*

### Personne concernée par la demande

Madame  Monsieur

Nom et prénom (en capitales)

Date de naissance  /  /

S'agit-il d'une sortie d'hospitalisation  oui  non Date de la sortie d'hospitalisation

Bénéficiaire de l'allocation APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)  oui  non GIR\*

\* À partir du GIR 4, il convient d'orienter le bénéficiaire vers l'APA

### Renseignement sur le demandeur (si le demandeur est une autre personne que l'affilié(e))

Madame  Monsieur

Nom et prénom (en capitales)

Adresse ou coordonnées de l'organisme

Code postal  Ville

Téléphone

Lien avec l'assuré

### Appréciation de l'aide

Le demandeur vit : Seul  En couple  A-t-il des proches

Le demandeur relève-t-il d'une affection de longue durée (ALD)  oui  non

#### Environnement :

Appartement  Maison individuelle  Plain-pied  Foyer logement  Étage  Ascenseur

#### Vie quotidienne :

Déplacements intérieurs  seul  avec difficulté  tierce personne nécessaire

Déplacements extérieurs  seul  avec difficulté  tierce personne nécessaire

Entretien du logement  seul  avec difficulté  tierce personne nécessaire

Habillage  seul  avec difficulté  tierce personne nécessaire

Hygiène corporelle  seul  avec difficulté  tierce personne nécessaire

Préparation des repas  seul  avec difficulté  tierce personne nécessaire

Prise des repas  seul  avec difficulté  tierce personne nécessaire

Courses  seul  avec difficulté  tierce personne nécessaire

Achat de médicaments  seul  avec difficulté  tierce personne nécessaire

Nombre d'heures sollicitées  heures par mois

Je soussigné(e) :

Docteur  Madame  Monsieur

- le médecin traitant
- l'assistant social
- le coordonnateur départemental

Adresse (obligatoire)

Téléphone (obligatoire)

Certifie que l'intervention d'une aide ménagère à domicile est justifiée :

à raison de :  heures par mois,

pour une durée estimée\* à  mois (\*durée de 12 mois maximum, au-delà, il conviendra de faire à nouveau la demande)

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, 441-6 et 441-7 du Code Pénal).

Fait à \_\_\_\_\_ le   /   /

Cachet obligatoire



Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et vos droits, voir le tableau ci-dessous

<b>Responsable de traitement</b>	La CRPCEN représentée par son directeur, monsieur Olivier MANIETTE
<b>Coordonnées du DPO</b>	CRPCEN - à l'attention du DPO - 5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS CEDEX 08
<b>Objet du traitement de données</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Finalité(s) : Le présent traitement a pour finalité la mise en œuvre des prestations extralégales à la CRPCEN</li><li>■ Base juridique : Décret n° 90-1215 du 20 décembre 1990 et décret n° 2015-3952 du 3 avril 2015</li></ul>
<b>Personnes concernées</b>	Affiliés CRPCEN
<b>Destinataires des données</b>	Agents habilités de la Caisse
<b>Durée de conservation des données</b>	18 mois
<b>Existence d'une prise de décision automatisée</b>	NON
<b>Sécurité</b>	Politique des systèmes d'information de la CRPCEN - Référentiel général de sécurité créé par l'ordonnance du 8 décembre 2005
<b>Vos droits sur les données vous concernant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Vous disposez pour ces traitements d'un droit :<ul style="list-style-type: none"><li>- d'accès ;</li><li>- de rectification ;</li><li>- et d'opposition sur vos données.</li></ul>Ils s'exercent auprès du directeur de la CRPCEN, par courrier à l'adresse suivante : CRPCEN - à l'attention du DPO - 5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS CEDEX 08</li><li>■ Réclamation auprès de la CNIL en cas d'insatisfaction suite à la réponse de la Caisse à adresser à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07</li></ul>